Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history

Herausgeber: Schweizerisches Nationalmuseum

Band: 4 (1942)

Heft: 1

Artikel: Un trophée fribourgeois : les chapes aux armes de Charles le Téméraire

Autor: Naef, Henri

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-162798

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un trophée fribourgeois: Les chapes aux armes de Charles le Téméraire

PAR HENRI NAEF

(PLANCHES 17—22)

Fribourg – écrivait en 1890 dans le *Fribourg artistique* un auteur anonyme [1] – «Fribourg ne possède malheureusement presque plus rien des glorieux trophées conquis par ses enfants sur les champs de bataille de Grandson et de Morat... Cependant, trois chapes de cette époque lointaine ont échappé à la disparition mystérieuse et générale de ces précieux témoins de nos fastes militaires.»

A cet auteur anonyme, on doit quelques notes importantes et la reproduction en phototypie, d'après le *Fahnenbuch* (cet album de 1648 que conservent les Archives d'Etat de Fribourg), d'un des manteaux les moins décorés (il porte à l'inventaire la cote 6724); le plus riche (N° 6726) n'a jamais été photographié en vue d'une publication.

Par une circonstance étrange, il se trouvait qu'une année auparavant, une autre notice avait paru, sans que le *Fribourg artistique* s'en fût aperçu. L'an 1889, en effet, l'architecte Eduard von Rodt offrait au public, en un grand cartable intitulé *Historische Alterthümer der Schweiz* [2], vingt-cinq planches lithographiques dont la neuvième représente les trois chapes dessinées *ad naturam*. Ce dessin (nous en apprécierons bientôt l'utilité) s'accompagne d'une très sérieuse introduction qu'il convient de refondre avec la précédente, selon le seul procédé possible, le recours aux preuves [3].

La présente étude nous obligeant à mener de pair les éléments archéologiques et les éléments historiques du problème, la description minutieuse des objets se fera peu à peu. Il n'en est pas moins nécessaire de savoir d'emblée de quoi l'on parle. Les trois manteaux sont taillés en calotte sphérique dans ce qui fut du velours noir, et n'est plus aujourd'hui qu'un tissu de soie râpé; ils ont la forme de chapes d'église et ont été employés comme tels. Leur dimension actuelle varie peu de l'un à l'autre; le diamètre du plus grand (nous lui donnerons le N° I) est de 3 mètres, celui des

[1]) 1890 (première année), pl. X, «Chape de Bourgogne (Bataille de Morat)». – A propos de l'auteur, les conjectures sont dangereuses. Le conservateur des musées historique et artistique était, en 1890, le professeur Louis Grangier, mais il ne figure point sur la liste des collaborateurs publiée en tête du *Fribourg artistique* de 1913. On est alors en droit de se demander si l'article ne serait pas dû à la plume de Max de Techtermann qui, avec Hubert Labastrou, dirigeait la publication, et devait succéder au professeur Grangier à la charge de conservateur. Au reste, les notices anonymes de la première année sont extrêmement succinctes, et l'on ignore la méthode de la rédaction. Dès 1891, elles furent à la fois plus étendues et munies des signatures responsables.

[2]) Bern, Historisches Museum, 1889, Serie I. – L'ouvrage n'eut pas de suite. L'introduction, dédiée à Edmund von Fellenberg, est encore la meilleure étude générale que l'on possède sur le butin des guerres de Bourgogne. Cf. Berchtold HALLER, *Die Beute von Grandson*, dans *Berner Taschenbuch*, 1884, p. 180–201. – Sur la part des Fribourgeois, voir ci-après.

[3]) Cette besogne a été grandement simplifiée pour nous, grâce à l'obligeance de Mlle J. Niquille, Dr ès lettres, archiviste d'Etat, qui nous a communiqué le dossier documentaire, constitué par elle. Nous lui exprimons notre vive reconnaissance.

deux autres de 2,90 m. La hauteur respective est aujourd'hui de 1,45 m (N° I), 1,435 m (N° II), 1,455 m (N° III)[4]. Sur la surface du velours de fond brochent, au chaperon et en symétrie dorsale, des écussons rapportés (trois par manteau); des briquets ou fusils, des silex, des flammes brodées d'or parachèvent la décoration. Conservés au Musée d'art et d'histoire, ils étaient, – faute de place, – d'un accès difficile, et M. le chanoine Peissard, à l'occasion du Tir fédéral de 1934, eut bien raison, dans un article de presse, de les signaler à l'attention des visiteurs[5].

Depuis l'acquisition du château de Gruyère, faite par l'Etat en 1938, la Direction de l'Instruction publique en a autorisé le transfert dans un local, récemment restauré, qui pourra sans outrecuidance s'intituler désormais la Salle de Bourgogne. L'espace n'a pas seul déterminé cette décision. L'on sait que le comte de Gruyère se trouvait à Morat aux côtés des Confédérés; quelques souvenirs évoquent encore au château la mémorable campagne. Il était naturel de leur adjoindre d'autres trophées.

Deux ou trois questions se formulent d'emblée:

1° Que sait-on au juste des avatars des chapes ?

2° A quoi servaient-elles ?

3° Quels sont les emblèmes qui les ornent ?

Ce qui revient à demander:

1° Dans quelles conditions ces manteaux sont-ils arrivés à Fribourg ?

2° Sont-ce des vêtements d'église ?

3° Les armoiries ont-elles des secrets à révéler ?

I. L'ORIGINE DES CHAPES

Partons des vérités premières: ces chapes ou pluviaux se conservèrent longtemps dans la sacristie de Saint-Nicolas, et les emblèmes qui les ornent sont bourguignons. L'évidence rejoint la tradition en les donnant pour un lot du butin d'une campagne glorieuse. Acceptons cet *a priori* insuffisant et commençons nos recherches à Saint-Nicolas vers ce temps-là.

Les comptes de la fabrique, au premier semestre de l'an 1477, mentionnent une série abondante d'aumônes reçues «pour achité le drap de vellur noir brodeir d'or qui fust gaignier devant Granson, au duc de Burgongnie»[6]. Ce drap de velours noir brodé d'or aurait-il servi à tailler les vêtements dont nous retraçons l'histoire ? On est en droit de se le demander. Le recteur de la fabrique, qui se nommait Jacob Arsent, nous renseignera-t-il ? Par bonheur, il a noté plusieurs débours relatifs à cet achat: «A Willi Tochterman, maistre du boctin, pour le draps de vellur broudeir d'or», 1 livre; «à nostre cappitain Peterman de Foucignyé, pour le grand couverteur de tapisery», 24 livres; au capitaine de Zoug, «en la maison de Peter Harffenmacher, qui tenirent le draps, pour le vin»,

4) Pour la commodité de cet exposé, nous indiquerons le pluvial 6726 par le N° I, le 6724 par le N° II, le 6725 par le N° III. Les trois pièces portaient naguère la cote 394: «Trois chapes de la chapelle de Charles le Téméraire. Butin de Morat, 1476» (*Catalogue du Musée cantonal de Fribourg*, précédé d'une notice par L. Grangier, Fribourg, 1882, p. 67). La numérotation, infiniment plus rationnelle, de l'inventaire actuel est due à MM. les conservateurs Peissard et Broillet. – Ed. v. Rodt (*op. cit.*, «Burgundische Kirchenparamente aus dem Historischen Museum in Freiburg», p. 9, pl. IX) décrit ainsi ces objets: « Alle diese drei Pluvialen haben ähnliche Größe; die Größe mißt 1,43 m, Halbmesser; sie sind ordentlich erhalten mit Ausnahme der etwas veränderten Farben...» Ces mesures, on le voit, restent approximatives.

5) Cf. *La Liberté*, 13 juillet 1934: «Tir fédéral et Musée historique».

6) J.-D. BLAVIGNAC, *Comptes de dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas à Fribourg, en Suisse, de 1470 à 1490*, Paris, 1858, p. 104, art. 64 et suivants.

4 sols; au capitaine de Saint-Gall, «pour étendre le grand draps», 4 sols; à «maistre Antheno, pour la rame du draps fin», 5 sols; «item mais» (c'est-à-dire: de nouveau) «à Willy Tochterman, le dimar devant Challendes, par le commandement de monss. Petermand de Foucignyé et Ulman de Garmenswil et Nicod Perrotet, pour le draps noir», 8 livres, 15 sols; à «Hanns Houdryn, le tischmacher, pour faire une plus grand rama toute neusve, par la main de domp Pauly, la veille de Challandes», 10 sols. Enfin à «Marty Herten, pour ferré ladite ramma», 12 sols[7].

Déchiffrons ces énigmes où le vieux français se mélange d'allemand et de patois, mais qui, une fois mises au clair, nous approchent singulièrement de l'illustre épopée. Willy Techtermann, un des plus grands hommes qui aient servi Fribourg par les armes et par la politique, qui, dès 1460, se trouve en toutes les campagnes où son gouvernement envoie des troupes, capitaine à Héricourt, conseiller du capitaine général Peterman de Faucigny à Grandson, bientôt premier capitaine sous les ordres du même, à Morat[8], Willy Techtermann avait donc été élu maitre du butin; le Petit conseil l'avait investi du pouvoir de rassembler les dépouilles de Grandson et d'en répartir équitablement les bénéfices[9]; aussi est-ce à lui que la fabrique de Saint-Nicolas s'adresse pour obtenir le velours noir brodé d'or. Cependant, «monseigneur Petermand de Foucignyé», commandant général et futur avoyer[10], Ulman de Garmenswil et Nicod Perrotet, membres du Petit conseil et conseillers militaires[11], ayant estimé que la somme payée était insuffisante, la fabrique se vit amenée, avant la Noël 1476, à verser 8 livres et 15 sols de plus à Willy Techtermann, bien qu'elle eût remis en mains propres 24 livres à M. de Faucigny pour une grande tapisserie.

Le menuisier Jean Houdryn (Hudry), fréquemment employé à Saint-Nicolas, eut à bâtir un châssis, ferré par Marty Herten, sur lequel un capitaine de Saint-Gall, tapissier dans la vie civile, tendit le «grand draps», – fort probablement la tapisserie, – pour orner Saint-Nicolas, la veille de Noël. Le drap fin dont un capitaine de Zoug avait pris soin, – un pourboire l'en récompensa, – fut confié à maître Antoine[12] aux mêmes intentions.

En sorte que nous sommes renseignés sur l'emploi du drap de velours brodé d'or provenant de Grandson. Il servit à la décoration murale de Saint-Nicolas lors des fêtes solennelles de Noël 1476.

La tapisserie payée 24 livres est une chose, le drap de velours noir brodé d'or, payé 9 livres 15 sols (1 livre + 8 livres 15 sols), en est une autre. Les chapes semblent donc n'avoir aucun rapport avec

7) BLAVIGNAC, p. 105 - 106, art. 76 - 84; cf. aussi p. XXXIX. – Dom Pauli, mentionné ici, n'est autre que Dom Paul Rappold, marguillier et chapelain de Saint-Nicolas en 1476, aumônier des troupes de Fribourg à Morat, et vraisemblablement aussi à Grandson. (Communication de Mgr Waeber, Rd vicaire général.) – Cf. G. BRASEY, *Le Chapitre de l'insigne et exempte Collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg, Suisse, 1512–1912*, Fribourg, 1912, p. 148; *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (*D.H.B.S.*), t. V, p. 391, art. de Mlle J. Niquille.

8) Cf. Albert BÜCHI, *Freiburger Akten zur Geschichte der Burgunder Kriege* (*1474–1481*), dans *Freiburger Geschichtsblätter* (*F.G.*), t. XVI (1909), p. 31, 38; *D.H.B.S.*, t. VI, p. 469.

9) Les expéditions et les razzias étant bien antérieures à cette bataille, le Grand Conseil avait pris un arrêté sur la répartition du butin, les 21 et 24 février 1476 (BÜCHI, *F.G.*, t. XVI, p. 32). L'ordonnance a été publiée par Max de TECHTERMANN, *Inventaire du butin fait à Grandson par les soldats fribourgeois*, dans *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* (*A.S.H.F.*), t. V, 1893, p. 289.

10) Cf. Pierre de ZURICH, *Catalogue des avoyers, bourgmaîtres, bannerets, trésoriers et chanceliers de Fribourg au XVe siècle*, dans *Annales fribourgeoises* (*A.F.*), t. VI (1918), p. 102; t. VII (1919), p. 256. Petermand de Faucigny devint plus tard le vrai chef de la politique fribourgeoise, qu'il dirigea jusqu'à sa dernière maladie; dès 1480, il revêtit six fois la charge suprême d'avoyer et mourut après 1513. Commandant les troupes fribourgeoises à Grandson et à Morat, il légua à l'église de Bourguillon une coupe d'argent provenant du butin de Morat (cf. *D.H.B.S.*, t. III, p. 64, art. de Mlle J. Niquille). Cette coupe existe-t-elle encore? La question demeure controversée (cf. *Fribourg artistique*, 1911, pl. XX, N. PEISSARD, «Butin de Morat-La coupe de Petermann de Faucigny».

11) Cf. *D.H.B.S.*, t. III, p. 327; t. V, p. 253; BÜCHI, *F.G.*, t. XVI, p. 31.

12) Un Antheno Rey est parmi ceux qui livrèrent du butin (TECHTERMANN, *A.S.H.F.*, t. V, p. 293); un Antheno Pallanche d'Onnens est cité en 1481 (BÜCHI, *F.G.*, t. XVI, p. 97).

ces objets. Toutefois, la conclusion est prématurée; nous n'avons pas le droit de nous simplifier la tâche en celant un texte qui met notre interprétation en difficulté. L'on possède encore, par bonheur, l'inventaire du butin de Grandson, et cet inventaire a été publié. Ce bonheur, il est vrai, s'atténue quelque peu du désordre avec lequel il fut établi; mais en cherchant bien, l'on y retrouve des traces d'importance: «1 couverta de tapissery» qui ne se confond pas avec «ung couvertur de tapisserie» apporté par la «compaignie des affeytiours», c'est-à-dire des tanneurs.

Si rien ne nous renseigne sur le sort subséquent de ces tapisseries, il n'en est pas de même de cet article livré par la corporation des bouchers: «1 sidin tecke so zou sanct Niclaus kilchen ist». Un peu plus loin, cette mention sybilline: «item ez Masellars por le drap delivré au bourseir XXIIII lib.»[13]. Les Masellars, ce sont les Bouchers, et la somme indiquée est celle qui leur fut payée par le boursier quand ils livrèrent «le drap»; or ce drap ne peut être autre chose que «la couverture de soie qui est à l'église de Saint-Nicolas» et cette «sidin tecke» est estimée à 24 livres, prix versé à Mgr de Faucigny pour «le grand couvertur de tapissery»! Il y a là nécessairement une confusion dont la responsabilité pèse ou sur le comptable de la fabrique ou sur celui du butin. Peterman de Faucigny avait encaissé les 24 livres pour les remettre au commissaire qui, à son tour, les avait transmises aux butineurs, les bouchers. Mais ceux-ci qu'avaient-ils vendu, une couverture de soie ou de tapisserie? Nous ne croyons pas nous tromper en prétendant que n'ayant pas sous les yeux la tenture déjà déposée à Saint-Nicolas, l'enregistreur du butin l'aura imparfaitement déterminée; peut-être, en son esprit, songeait-il au velours acquis par la fabrique. Quoi qu'il en soit, nous ne forçons pas l'interprétation en donnant la préférence à la description du recteur de la fabrique.

Nous sommes loin encore d'avoir abattu tous les obstacles. Peter Yochsis, en effet, ne vint-il pas livrer à son tour aux commissaires, deux «swartz kapen und bulgly von leder», deux chapes noires et une gourde de cuir[14]? L'on songe immédiatement aux deux plus simples de nos trois vêtements. Encore le faut-il établir. Et force est bien de constater que le commissaire insiste généralement sur la valeur de ce qu'on lui apporte: einen «swartzen wullen rock», des «robes d'homme... brodae d'or» ou «forree de loup», des «orationes de parchemin illuminaes», un «boconet de wollu», une «seya... noyre garniez de fil d'or»[15].

Puisqu'on se garde d'omettre le fil d'or, – précieux comme des pierreries, – du moindre sayon, on incline à penser que les deux chapes n'étaient pas brodées d'or. Et pourquoi eussent-elles été de velours? Des chapes de velours noir, dépourvues d'ornement, ne pouvaient servir ni au culte ni à l'usage profane: le velours, alors importé d'Italie[16], appelait l'apparat.

De la sorte, et à bien peser les choses, on aboutit à ce dilemme: ou la description du commissaire est en tout point insuffisante, ou les capes, – car le mot se peut traduire de deux façons, – étaient de simples manteaux noirs, d'un tissu commun. Sans y mettre de parti pris, c'est la seconde proposition qui paraît vraisemblable. On ne comprendrait pas que le rédacteur de l'inventaire, si attentif à déterminer le butin, eût été subitement pris de faiblesse. Un argument *ab absurdo* ne saurait néanmoins nous suffire: l'enquête doit se poursuivre au point où nous avons laissé notre récapitula-

[13]) TECHTERMANN, *A.S.H.F.*, t. V, p. 293, 297, 309, 319. – Il convient de remarquer que les Tanneurs présentèrent aussi à l'inventaire «una copa d'argent» (*ib.* p. 297). Serait-ce point celle qui revint ensuite à Faucigny et le capitaine aurait-il appartenu à cette puissante corporation? Cf. G.F. OCHSENBEIN, *Die Urkunden der Belagerung der Schlacht von Murten*, Freiburg, 1876, p. 518; Ed. v. RODT, p. 4.

[14]) TECHTERMANN, *A.S.H.F.*, t. V, p. 294.

[15]) TECHTERMANN, *A.S.H.F.*, t. V, p. 291–294. – Est-il nécessaire d'expliquer qu'il s'agit, entre autres, d'une robe de velours noir, d'une autre fourrée de loup, et qu'un «boconet de wollu» est un morceau de velours?

[16]) Cf. Henri ALGOUD, *La Soie (Art et Histoire)*, Paris (Payot) 1928, p. 93.

tion qui comporte trois séries: 1° les tapisseries de Saint-Nicolas, 2° le velours noir brodé d'or, 3° les deux chapes ou capes noires.

De tout ceci que reste-t-il ? Les tapisseries de Saint-Nicolas n'existent plus, le velours n'est plus en lé, et, au lieu de deux chapes, nous en avons trois. Voilà de quoi exciter la sagacité! Conviendrait-il alors de supposer que les chapes actuelles seraient le produit composite des trois éléments ci-dessus ? Examinons loyalement cette éventualité.

Une chronique va nous venir en aide. Publiée en 1852, par Héliodore Raemy de Bertigny, sous le titre de *Friburgum Helvetiorum Nuythoniae* – tels sont les premiers mots du manuscrit –, elle est exactement datée de 1687. Depuis les travaux entrepris par Albert Büchi, on admet communément qu'elle est due à Heinrich Fuchs, docteur en théologie, administrateur de la commanderie de Saint-Jean, vicaire général que ses démêlés avec Mgr Strambino firent révoquer et qui mourut en 1689[17]. Or ce Fribourgeois du XVIIe siècle a pris soin de décrire les cérémonies de l'époque. Et il déclare qu'en certaines occasions, le chœur de Saint-Nicolas était tendu de tapisseries représentant la vie de Joseph le Patriarche, tandis que les stalles capitulaires étaient ornées des tentures de Charles le Téméraire[18]. Et que représentaient ces tentures ? Nous le savons grâce à la peinture que le Bourguignon Pierre Crolot en a laissée dans ce fameux *Fahnenbuch* dont la Société d'Histoire a confié la publication à M. Bernard de Vevey[19]. C'est une verdure, partagée avec beaucoup de maladresse dans le sens de la largeur, et que parait au centre l'écu de Charles le Téméraire[20]; d'une seule on en avait fait deux. Ce sont bien là les tapisseries, suspendues de chaque côté du chœur au-dessus des stalles; ce sont certainement aussi les morceaux du «grand couverteur» du capitaine de Faucigny. Le *Fahnenbuch*, d'ailleurs, achevé en 1648, donne en même temps la peinture de nos chapes, et ajoute encore deux tapis armoriés[21].

Voici donc une partie du rébus résolue; la grande tapisserie n'a pas servi à l'ornementation des chapes, non plus que les deux tapis aux armes de Bourgogne, tous disparus aujourd'hui, dont le *Fahnenbuch* nous a heureusement conservé l'image.

Un précieux document semble devoir, tout à coup, abréger nos investigations. L'Inventaire des reliques et ornements de Saint-Nicolas, établi en juillet 1499, contient ces mots: «Item tres cappas cum scuto Karoli duci (*sic*) Burgundorum que fuerunt conqueste ante Muretum»[22], les trois chapes, portant l'écu de Charles, duc de Bourgogne, qui furent conquises à Morat.

17) Héliodore RAEMY de BERTIGNY, *Friburgum Helvetiorum Nuythoniae. Chronique fribourgeoise du dix-septième siècle, publiée, traduite du latin, annotée et augmentée de précis historiques*, Fribourg en Suisse, 1852. – Henri Fuchs était possesseur d'une riche bibliothèque comprenant, notamment, la collection célèbre de l'avoyer Falck. Cf. *D.H.B.S.*, t. III, p. 285, art. d'A. Büchi.

18) «Chorus S. Nicolai ornatur singulis diebus tapetibus vitam S. Josephi patriarchae veteris Testamenti ad vivum repraesentantibus. Canonicorum vero sedes tapetibus Caroli Ducis Burgundiae.» Cf. RAEMY de BERTIGNY, p. 382–383.

19) Cf. Bernard de VEVEY, *Le Livre des Drapeaux de Fribourg (Fahnenbuch) de Pierre Crolot, 1648*. Publié par la Société d'Histoire du canton de Fribourg sous les auspices de la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg (en préparation).

20) Cette tapisserie a été publiée dans le *Fribourg artistique* (année 1891, pl. X et XI) et décrite par Max de DIESBACH, «Tapis. – Butin de Bourgogne».

21) Cf. *Fribourg artistique*, 1903, pl. XX (Charles STAJESSI, «Le Livre des drapeaux conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg»). Les chapes se trouvent dépeintes aux folios 36 (N° III), 37 (N° II) et 38 (N° I). – Les tapis seraient-ils ceux que nous avons signalés dans l'inventaire du butin de Grandson ?

22) Archives d'Etat, Fribourg (AEF), Geistliche Sachen N° 63, 15 juillet 1499. – Cf. *Fribourg artistique*, 1890, pl. X.

La certitude que rien ne peut infirmer est celle-ci: vingt-trois ans après la défaite de Charles, les trois chapes existaient, dûment inventoriées, et l'on assurait qu'elles venaient, non de Grandson, mais de Morat. Cette opinion a fini par prévaloir.

Le chroniqueur de 1687, après avoir narré la cérémonie de la Fête-Dieu, dépeint les trois autres processions solennelles de son temps, instituées pour commémorer les victoires de Grandson, de Morat et de Villmergen. Or, en ces circonstances, se portaient «les trois chapes de velours noir ornées de flammes d'or jaillissant d'un briquet qui en font la beauté». C'était, reprend le chroniqueur, «la tente de Charles le Téméraire, figurant les flammes de la guerre qu'il menaçait d'allumer dans le monde entier»[23]. Ne prêtons pas à Henri Fuchs, – si ces lignes lui reviennent, – plus qu'il n'en dit; et, comme le pavillon ducal fut pillé à Grandson, puis à Morat, on ne sait duquel il est question. Inutile d'ailleurs de s'en soucier. Ce n'est pas à un homme vivant plus de deux siècles après les événements que nous irons demander l'acte d'origine des chapes.

Le témoignage de 1499 vaut mieux. Vingt-trois ans seulement nous séparent des défaites bourguignonnes; il est vrai que toutes deux amenèrent à Fribourg trop d'objets précieux pour qu'une confusion de provenance fût impossible. Nous ne nous plairions pas à l'imaginer, si le «velours noir brodé d'or» et les deux chapes noires de Grandson n'étaient en notre mémoire. Force nous est bien de raisonner encore.

Des observations que les deux chapes noires nous imposaient tout à l'heure, celle-ci est la plus grave: elles sont deux, et nous en avons trois; et ces trois forment un assortiment homogène. Inventer que le pillage du camp de Morat soit heureusement venu compléter celui du camp de Grandson pour recomposer le trio, serait une petite histoire digne de la comédie italienne. Je veux dire que le lot ne pouvait s'en dissocier; elles ont été apportées ensemble à Fribourg, ou elles y ont été faites (voilà le mot lâché) avec un reliquat du fameux velours noir brodé d'or. Que l'opération éventuelle se fût effectuée l'année de la victoire est fort invraisemblable. L'on avait mieux à faire qu'à diriger les travaux d'artistes en broderie que Fribourg ne possédait pas. La confection s'en trouverait d'autant plus rapprochée du moment où le conservateur de Saint-Nicolas établit son inventaire. Se pourrait-il, en ces conditions, qu'il se fourvoyât au point de dire tout net que les chapes ont été conquises à Morat, sans laisser rien soupçonner d'une telle transformation ? Plus étrange encore serait le silence du recteur de la fabrique, qui note en ses livres le moindre débours, et aurait négligé une grosse dépense. Mais où l'étrangeté dépasserait les bornes, c'est dans l'aspect même que l'on eût donné aux chapes, aspect que nous avons sous les yeux. Comment se fût-on permis d'apposer magnifiquement, – et à la gloire de Charles le Téméraire! – les armes ducales sur des chapes destinées au culte de Fribourg ? Quel maître, enfin, eût-il été capable de composer un agencement parfait avec des morceaux épars, coupés dans des tentures aussi magnifiques, – il l'eût fallu! – que celles soigneusement conservées et dépeintes, deux siècles plus tard, dans le *Fahnenbuch* ? Ce seraient là trop de bizarreries assemblées.

Le texte de l'inventaire pris au pied de la lettre est d'une simplicité où la logique trouve mieux son compte. Le butin de Morat n'a pas été enregistré avec autant de minutie que celui de Grand-

[23]) «Sunt aliae tres solemnes processiones, quibus omnes... assistunt, sed non cum coronis ut in hac neque circumferentur reliquiae nec aliae cappae adhibentur quam illae tres ex holoserico nigro, quibus aureae flammae ex chalybe tacto prosilientes ornatum faciunt et decorem. Tentorium erat Caroli Audacis, per hoc comminantis toti mundo se belli flammas illaturum. Sunt autem institutae in gratiarum actionem victoriarum obtentarum Grandsoni et Morati contra dictum Carolum. Et tertia ob Catholicorum triumphum in pugna Vilmergensi contra haereticos obtentum...» Raemy de Bertigny (*op. cit.*, p. 363–365) traduit erronément: les chapes «sont de velours noir avec des flammes d'or sur acier.» – Il est évident que Johann-Kaspar Lang, curé de Frauenfeld, eut connaissance de ce manuscrit lorsqu'il prépara son *Historischer-theologischer Grundriss*, publié en 1692, car il y décrit les chapes de manière identique. Cf. Ed. v. RODT, p. 9, pl. 9.

son; du moins l'enregistrement article par article ne nous est point parvenu [24], en sorte que l'omission des chapes s'explique naturellement.

Trève, d'ailleurs, des hypothèses. Le certain, nous y revenons. A la fin du XVe siècle, les chapes se conservaient dans l'église paroissiale de Fribourg, qui n'était pas encore collégiale, et on les tenait pour des vêtements sacerdotaux. Près d'un siècle désormais s'écoule, durant lequel nous n'apprenons plus rien.

Or au deuxième semestre de l'an 1584, le trésorier de la Ville, – c'était alors Marti Gottrouw [25], – reçoit le mandat de verser à maître Gebhart Hassler, de Bruxelles, brodeur sur soie, la somme énorme de 50 écus soit 300 livres, pour restaurer et compléter les quatre chapes de Saint-Nicolas portant les armoiries de Bourgogne: « der die 4 chormentel zu Sant Niclausen, mit den burgundischen wapen gebessert uund ergentzt»... Au tailleur qui aida maître Hassler, furent octroyés, de plus, six autres livres [26].

Cela donne à réfléchir. Il nous manquait naguère une chape; nous en avons une de trop, maintenant! Cet embarras sera de brève durée, puisque l'inventaire de 1499 s'accorde à la réalité présente. Nous n'avons pas à faire d'équilibrisme avec d'apparentes contradictions; l'occasion était belle; l'on profita de la présence du maître de l'art pour lui donner à réparer une chape de plus, hors série, si je puis dire, ce que le trésorier n'a pas cru devoir spécifier.

La chronique dite le *Fryburgum Helvetiorum* est venue à point nous assurer que les trois chapes, – et non pas quatre, évidemment, – se portaient trois fois l'an aux processions commémoratives de Grandson, Morat et Villmergen. En 1584, cela ne faisait encore que deux anniversaires, mais on les célébrait depuis plus de cent ans; les chapes étaient lourdes; chaque anniversaire les fatiguait; les broderies s'effilochaient. Une réparation s'imposait.

Rien jusqu'ici qui ne s'explique. Où la perplexité commence, c'est à propos de la somme allouée. Elle est énorme; trois cents livres équivalent approximativement à cinq cents francs or de notre économie actuelle. Cela ne signifie-t-il pas que maître Hassler avait si bien refait l'ouvrage qu'il devient impossible d'en reconstituer l'état premier ? L'étude du texte, la réflexion, l'examen minutieux des chapes autorisent pourtant de plus sereines pensées.

Le texte établit l'essentiel. Nous savions déjà que les chapes présentaient les armoiries de Bourgogne, puisque l'inventaire de 1499 le déclarait; et il est juste de dire qu'elles ont été «gebessert» par maître Hassler. Ce n'est pas là que gisait en notre esprit l'inquiétude; c'est au mot «ergentzt». Qu'a-t-il donc complété ? A-t-il refait des écussons, et lesquels ? Car, s'il n'avait que reprisé le velours, recousu les soies, fixé les fils d'or, le prix ne se comprendrait plus.

A l'aide de puissants projecteurs, nous sommes parvenus à déterminer en quoi consista le travail de maître Hassler [27]. Le plus frappant est de constater une différence marquée dans l'état de conser-

[24]) Le butin fribourgeois de Morat est inscrit dans un rôle publié *in extenso* par G.-F. OCHSENBEIN, *Die Urkunden*, p. 618–622. – Cf. G.-F. OCHSENBEIN, *Die Murtenschlacht*, Freiburg, 1876, p. 174–179: «Die Beute»; H. WATTELET, *Die Schlacht bei Murten*, dans *F.G.*, t. I, 1894, p. 92, note 191. – Les contemporains insistent tous sur le fait que le butin fut moins important (sauf en armements) à Morat qu'à Grandson (OCHSENBEIN, *Urkunden*, p. 341, 489; J. DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, traduite par Aug. Reymond, Lausanne, t. II, 1912, p. 286, n. 2, et p. 265, n. 2). – Sur le butin fribourgeois en général, voir la précieuse note d'Albert BÜCHI, *Peter von Molsheims Freiburger Chronik der Burgunder Kriege*, Bern, 1914, p. 197, n. 2.

[25]) Cf. P. de ZURICH, *Catalogue des avoyers...*, *A.F.*, 1919, p. 263.

[26]) «Denne Meister Gebharten Hassler, dem sydensticker von Brüssel, der die 4 Chormentel zu Sant Niclausen, mit den burgundischen Wapen gebessert unnd ergentzt, wie mit ime verkhommen, namlich 50 ☲ zu 25 Costentzer batzen. Thut III^c ℔». (AEF, Cpte Trés. N° 364. Gemein Usgeben, 1584, 2e semestre.) – Cf. *Fribourg artistique*, 1890, pl. X.

[27]) Nous noterons, en appendice, le résultat de cet examen.

vation des flammèches issues des briquets. Tandis que les unes sont aujourd'hui brisées, voire en partie privées de fil d'or, les autres paraissent intactes. Elles sont cependant côte à côte, et rien ne pourrait expliquer cette disparate si Gebhart Hassler n'avait défilé puis rebrodé les flammes les plus endommagées. Nous n'affirmerions pas qu'il n'en ait pas ajouté où il n'en était point. Enfin, il eut à restaurer au fil de soie tous les silex, aujourd'hui détériorés. L'«Ergänzung», c'est-à-dire l'ouvrage complémentaire, est parfaitement visible. Il nous donne l'assurance qu'aucun ornement essentiel n'a été rapporté après coup, ni écussons, ni briquets. Cette certitude archéologique va hâter la résolution de nombreux problèmes.

Le coût, établi d'avance et par devis, se justifie dès lors aisément. En plus du travail d'art, minutieux, difficile, il y avait les matériaux employés. Les velours de soie, qu'il fallait assortir au coloris des armes, étaient de grand prix; de plus, il y avait le fil d'or et d'argent, qui, en ce temps, n'était ni du laiton ni de l'acier; il y avait enfin une doublure de soie qui n'a point résisté à l'injure des siècles. Une comparaison avec le prix de revient d'une dernière opération effectuée sur les chapes montrera que les 300 livres de maître Hassler étaient méritées.

En conclusion, les trois chapes n'ont pas été modifiées, l'an 1584, dans leur structure antérieure. Et d'imaginer qu'on les eût, en somme, créées durant le temps écoulé de 1476 à 1499, ne se soutient ni par les documents ni par le raisonnement[28]. En sorte que, pour notre part, nous ne craignons pas d'énoncer ce corollaire: les chapes ont été portées d'emblée par le clergé fribourgeois, dès Noël 1476 peut-être.

Achevons ce que l'on peut, d'accord avec l'étymologie, appeler les avatars des chapes. Aptes désormais à traverser de nouveaux siècles, elles continuèrent à orner les processions commémoratives de Grandson et de Morat, puis, dès 1656 ou 1657, celle de Villmergen, qui cessa de se célébrer en 1831[29].

La garde vigilante du Vénérable Chapitre leur permit d'échapper au pillage des armées d'invasion, en 1798; elles connurent le sort de la patrie elle-même, qui, durant l'Helvétique, n'osa plus rappeler le souvenir des victoires anciennes. Ressortirent-elles du trésor à partir de la Restauration? Ce n'est pas certain. Les fastes d'antan ne reparurent point; les processions se firent à l'intérieur de l'église Saint-Nicolas, et les chapes tombaient de vétusté. Au moment où Héliodore Raemy de Bertigny traduisait et annotait le *Fryburgum Helvetiorum*, en 1851, il pouvait écrire[30]: «ces chapes existent encore; mais le célébrant et les diacres ne s'en revêtent plus»...

Il y avait longtemps qu'elles étaient hors d'usage, lorsque, au mois de septembre 1837, la «commission de la bâtisse du Lycée», qui, mandatée par le Conseil d'Etat, tentait de constituer un musée archéologique, écrivit au Conseil communal de la Ville de Fribourg une lettre à laquelle le Syndic-Président fit, le 9 octobre, la réponse suivante[31]:

[28]) Telle était déjà l'opinion d'Edouard de Rodt, qui écrit (*loc. cit.*): «Nach unserer Ansicht dienten diese Stücke von jeher als Chormäntel; deren Restauration ist deutlich ersichtlich, während eine förmliche Veränderung ihres ursprünglichen Zweckes... beinahe unmöglich erscheint.» – Deux pluviaux, conservés l'un au Musée de Soleure, l'autre en celui de Berne, et mesurant 2,80 m de diamètre sur 1,27 m de haut (Ed. v. RODT, p. 7 et 11, pl. 4 et 16) ne peuvent servir à une comparaison, M. Jakob Stammler, Rd curé de Berne, ayant établi qu'ils proviennent du trésor de Lausanne. Cf. J. STAMMLER, *Der Paramentenschatz im Historischen Museum zu Bern*, Bern, 1895, p. 112, N° 30.

[29]) Cf. RAEMY de BERTIGNY, p. 365, n. 4.

[30]) *Ibid.*, p. 364, n. 2. – La première partie de la note, où Héliodore Raemy identifie les chapes au velours noir brodé d'or, ne s'accorde pas avec nos déductions. – Voir p. 364, n. 3, la description de la cérémonie au XIXe siècle.

[31]) Le Conseil communal de la ville de Fribourg à la Commission de la bâtisse du lycée (AEF, Chemise du Conseil d'Etat du 23 octobre 1837). La lettre est signée: «Le Syndic-Président: Fégeli; Le Secrétaire de Ville: Cuony».

«Par votre office du 14 proche écoulé, vous nous témoignez le désir d'acheter de la Fabrique de Saint-Nicolas les trois chappes provenant du butin fait sur Charles le Téméraire à la bataille de Morat, pour les déposer à la Collection archéologique du Lycée.

«Nous avons l'honneur de vous informer que, dans le but de seconder les vues du gouvernement, le Conseil communal qui, dans le temps, a refu (sic) la somme de 20 louis pour ces ornemens, est disposé à vous les céder pour le prix de 400 frs., soit 25 louis.»

Et le président de la Bâtisse, qui était le comte Joseph de Diesbach de Torny, avoyer du Grand Conseil, de transmettre, le 18 octobre, cette réponse au Conseil d'Etat, avec le préavis favorable de la Commission[32]. Sans doute, la dépense était un peu élevée, mais, fait-il observer, «ces objets ont du fil d'or pour représenter la valeur qui est demandée», et l'acquisition serait d'un «grand intérêt pour le cabinet des Antiques». Le Conseil d'Etat trouva, lui aussi, la dépense «un peu élevée», et ajourna sa décision[33]. C'est tout de même au Lycée, l'ancêtre du Musée d'art et d'histoire, qu'elles furent enfin conservées[34].

De cette correspondance, nous relevons les précisions suivantes:

1° les chapes, non seulement ne servaient plus au culte, mais avaient failli «dans le temps» être vendues pour 20 louis, et on les cédait pour 25;

2° le propriétaire en est alors la fabrique de Saint-Nicolas, dont les intérêts sont gérés par le Conseil communal, héritier du Conseil qui avait assumé en 1584 les frais de la première restauration.

Car, en effet, il y en eut deux. Par un arrêté du 9 août 1904, le Conseil d'Etat autorisait la Commission du Musée à procéder à une restauration des chapes, qui coûta 1064 francs. Mme Meili, recommandée par la direction du Musée National, en fut chargée.

Cette restauration fut énergiquement menée. Afin de ranimer les métaux, les tissus furent trempés dans la Sarine et lavés à l'eau courante. «Une amélioration sensible de l'aspect des couleurs et des ors» en résulta. Il fut décidé en principe que les parties disparues ne seraient pas refaites, que l'on se bornerait à «consolider», en s'abstenant «de tout ouvrage moderne».

32) « Au tit. Conseil d'Etat. – La Commission de la Batisse du Lycée s'est empressé de donner au Conseil municipal de cette ville communication de votre désir d'acheter les chappes de Charles le Téméraire et de provoquer les conditions de cette administration pour la vente de ces objets. Le Conseil municipal a fait la réponse qui vous est transmise inclus et par laquelle ces chappes seraient cédées à l'Etat pour la somme de vingt cinq louis. – La Commission a du trouver cette dépense un peu élevée; cependant ayant pris en considération que ces objets ont du fil d'or pour représenter la valeur qui est demandée, elle a l'honneur de vous proposer cette acquisition qui serait d'un si grand intérêt pour le Cabinet des Antiques. – Agréez, etc.... Le Président de la Batisse: de Diesbach de Torny; Le Secrétaire l'Intendant des Bâtiments: Lad. Ottet architecte.» (AEF, même cote, 18 oct. 1837.)

33) «Chapes. – Commission du Lycée, répondant à l'invitation qui lui a été adressée, fait connaître que le Conseil communal de Fribourg est disposé à céder pour le prix de 400 frs. les trois chapes provenant du butin fait sur Charles le Téméraire à la bataille de Morat. – On ajourne la décision à cet égard.» (AEF, Reg. des délibérations du Conseil d'Etat, 1837, p. 567, 23 octobre.)

34) En date du 27 avril 1854, « M. le Chanoine Gottrau attire l'attention de la Société d'histoire du canton de Fribourg sur certaines reliques de la chapelle du duc de Bourgogne, que renferme la sacristie de St-Nicolas. C'est d'abord une croix d'argent qu'on porte dans les convois funèbres; ce sont ensuite des chapes de velours noir, brodées d'argent, que les chanoines de St-Nicolas se faisaient un honneur de revêtir le jour anniversaire de la bataille de Morat, mais dont l'état de vétusté ne permet plus de se servir. M. le Chanoine Gottrau émet le vœu, partagé par tous ses confrères, de voir l'autorité communale s'intéresser à ces curieux débris de l'époque héroïque et glorieuse de notre histoire.» (*Mémorial de Fribourg*, t. I, p. 229.) Les efforts de la Commission du Lycée étaient donc restés vains. – Par l'effet de diverses circonstances, les chapes n'entrèrent au Musée que vers 1879, semble-t-il (communication de M. le conservateur Henri Broillet), et après 1873 en tout cas (cf. L. GRANGIER, *Notice historique sur le Musée cantonal de Fribourg*, 1882, p. 28; *Catalogue* de 1882, p. 50).

D'autre part, depuis qu'Edouard de Rodt avait étudié les objets, des dégradations certaines s'étaient produites, car l'artiste dessina d'un crayon sûr des lions tenant l'écu de Bourgogne ancien sur les brides de la plus somptueuse chape (N° I) ainsi que des boucles. Ces brides sont aujourd'hui en velours uni, et les boucles n'existent plus. On constate également la disparition d'un galon d'or à l'une des chapes (N° II)[35]. Certes, le délabrement était grand lorsque les dames Meili entreprirent l'ouvrage. Les chapes furent adroitement tendues sur une toile très forte, en guise de doublure; pour masquer les interstices du velours usé, les morceaux furent reprisés sur une soie noire, laquelle, aujourd'hui, hélas, tourne au vieux rose et se fuse plus que l'ancien tissu.

Bref, quand, au château de Gruyère, la salle dite au XVIIIe siècle des Banquets eut été restituée dans son état premier (les appartements du XIXe siècle ayant été supprimés), les chapes ont trouvé asile dans une vaste vitrine où leur pose a donné lieu à de nombreux essais, afin de ménager les étoffes et de les présenter le mieux possible aux regards. Le 25 juillet 1941, après plusieurs semaines de retouches aux mannequins, l'installation s'achevait.

II. LA DESTINATION DES CHAPES

Nous en avons fini, – ou peu s'en faut, – avec les avatars des chapes. Mais était-ce des vêtements d'église ? Qu'elles aient servi au clergé fribourgeois ne signifie pas absolument qu'elles aient eu cet usage à la cour de Bourgogne.

L'auteur de l'article du *Fribourg artistique* est fort prudent:

« Une dissertation sur l'origine encore controversée de ces beaux vêtements, nous entraînerait trop loin», dit-il, et il se borne à constater que la chape (*capa* ou *cappa*) était une «sorte de manteau... porté indifféremment par les ecclésiastiques et par les séculiers».

L'archéologie et la philologie ne sont pas ici en complète harmonie. Certes, la cape ou chape est un mot commun au langage profane et au langage liturgique; nous sommes moins sûr qu'il représente au XVe siècle le même vêtement. Ou plutôt nous sommes certain du contraire. L'on en reparlera bientôt.

Aux yeux de M. le chanoine Peissard[36], ces vêtements, malgré leur «ressemblance avec l'ornement liturgique» appelé chape, seraient «trois manteaux de cour de Charles le Téméraire». Il resterait un pas de plus à faire en supposant que, sous une forme antérieure, ils auraient paré les chevaliers de la Toison d'Or. Telle était précisément l'opinion de feu M. l'abbé François Ducrest[37], ancien directeur de la Bibliothèque universitaire et président dévoué de la Société d'Histoire du Canton de Fribourg.

Nos arguments précédents n'étaient donc pas superflus, puisqu'il faudrait les avancer ici. Ils nous ont conduits à la présomption que les chapes n'avaient pas été modifiées dans leur coupe originale et qu'elles avaient été utilisées par le clergé avant 1499. Mais une présomption, même vraisemblable, ne valant pas une preuve, il nous en faut chercher une. Où la trouverions-nous mieux qu'à la cour de Bourgogne ?

35) Sur la restauration de 1904, voir l'appendice I. – Tandis que le *Fribourg artistique* de 1890 reproduisait la planche, assez schématique, du *Fahnenbuch*, Edouard de Rodt exécutait son dessin d'après les pièces originales exposées au Musée. Sa fidélité est attestée par le soin qu'il mit à montrer le pluvial N° II (6724) dépourvu de son galon.

36) *La Liberté*, 13 juillet 1934.

37) M. Ducrest n'avança le fait que dans des rapports; «ce sont des manteaux transformés de l'ordre de la Toison d'or», écrivait-il au Conseil d'Etat, les 25 mars et 25 avril 1907. Le Comité d'organisation de l'Exposition de la Toison d'Or, à Bruxelles, ayant demandé le prêt des manteaux, M. Ducrest, à bon droit, adressa au gouvernement un préavis défavorable; le dépôt fut refusé. (Communications de M. Pierre de Zurich, président de la Sous-commission du musée d'art et d'histoire.)

Malgré l'ignorance qui jette périodiquement son voile sur les siècles révolus, bien plus vite que la science ne le soulève, la cour de Bourgogne a laissé des souvenirs que les guerres et le vandalisme n'ont pas anéantis. Sans parler des descriptions de chroniqueurs tels que Guillaume Fillastre, deuxième chancelier de l'Ordre, Lefèvre de Saint-Remy dit Toison, Guillaume Chastellain, Philippe de Commines, Olivier de la Marche, d'autres encore, sans parler des statuts de la Toison d'Or qui nous sont parvenus[38], s'ajoute l'iconographie, beaucoup plus instructive.

Interrogeons, par exemple, les manuscrits 9027 et 9028 de la Bibliothèque royale de Belgique; ces *livres de la Thoison d'or*, calligraphiés au XVe siècle, s'illustrent d'enluminures dont chacune vaut une leçon d'histoire[39]. Les chevaliers, sur des sortes de bancs d'œuvre, s'alignent le long de deux parois, tandis qu'au centre, sur un trône tendu de tapisserie à ses armes et surmonté d'un dais, le duc, chef et souverain de l'Ordre, préside. Devant lui, un prélat, – le chancelier, – officie. Nous sommes au chapitre de Bruges, tenu en mai 1468, par Charles le Téméraire. Habillés de robes sur lesquelles sont jetés des manteaux bordés d'inscriptions en broderie, les personnages ont mis leurs vêtements d'apparat. Que si l'on appelle ces manteaux des chapes, on admettra qu'elles n'ont aucune analogie avec celles de l'Eglise.

Mieux encore, le manuscrit 9080 de la Bibliothèque royale de Belgique nous présente, en pied, le portrait de deux souverains de l'Ordre, Philippe le Beau et Philippe II d'Espagne[40], tous deux aussi en costume de cérémonie, minutieusement reproduits et identiques en tous les détails, parce que fixés par les rites.

L'aspect du manteau (il fut d'abord d'écarlate, puis de velours cramoisi) est pareil à celui des miniatures précédentes. Maintenu à l'épaule droite par un fermail brodé, il tombe jusqu'à terre, laissant le bras droit dégagé; il se relève sur le bras gauche en un large repli; le col est dépourvu de tout chaperon et, sur le buste libre, repose à plat le collier. Aucune armoirie, mais une bordure où se répètent les sceptres, le briquet, le mouton d'or, bref, les insignes de la Toison. En sorte que, si l'on veut comparer ces manteaux d'une majestueuse sobriété à un vêtement connu, c'est à la toge qu'ils empruntent.

En revanche, dans les miniatures représentant le chapitre de l'Ordre, le prélat officiant porte une chape conforme à la liturgie, encore et toujours respectée. Cette chape de couleur claire (nous n'avons sous les yeux qu'une reproduction héliographique) se pare d'un chaperon chargé de lourdes broderies où, au lieu des armes de Bourgogne, se discernent des sujets religieux tels qu'on les voit encore sur les chapes conservées au Musée d'histoire de l'art à Vienne.

De toute évidence, les pièces du butin ne sont pas identiques, et ne sont pas non plus empruntées au manteau des chevaliers[41].

Manteaux de cour, dira-t-on ? Ils étaient ceux mêmes de la Toison d'Or, et les grands écussons de nos chapes sont faits pour elles. Quant à revenir sur je ne sais quelle adjonction ultérieure, c'est remettre en question ce que nous avons lentement déduit, et faire surtout trop bon marché d'une unité décorative parfaite. Ce serait renier enfin le symbolisme très clair des armoiries qui va nous apparaître.

38) Baron KERVYN de LETTENHOVE, *La Toison d'Or*, Bruxelles, 1907, p. 60, 79, n. 5.

39) Comparez spécialement les planches publiées par le baron Kervyn de Lettenhove, en frontispice et en hors texte, p. 28. – Un manteau de chevalier de l'Ordre est conservé dans la Chambre du Trésor de Vienne. Cf. A. WEIXLGÄRTNER, *Führer durch die Weltliche Schatzkammer*, Wien, 1934, p. 40: « Mantel eines Toison-Ordensritter».

40) KERVYN, p. 52 et 94.

41) C'est ce que nous aurait aidé à établir plus brièvement peut-être *Les chefs-d'œuvre d'art ancien à l'Exposition de la Toison d'or à Bruxelles en 1907*, chez G. van Oest & Cie., s. d., Bruxelles, tirage limité à 500 exemplaires, et l'ouvrage de Günther PROPSZT, *Der Schatz des Ordens vom Goldenen Vliess*, Wien, 1926. Nous n'avons pu, vu les temps, les consulter. – Cf. L. PLANSCIG und E. KRIS, *Katalog der Sammlungen für Plastik und Kunstgewerbe*, Wien (Kunsthistorisches Museum) 1935, p. 7–8.

III. LES ÉLÉMENTS DÉCORATIFS

Tandis que Philippe le Bon s'intitulait «par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg; comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne Palatin et de Namur, etc.», Charles, son fils, ajoutait à ces titres ceux de duc de Luxembourg, de comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande[42].

Sur le velours noir du plus ample des manteaux (N° I), les armoiries du Téméraire s'étalent largement au chaperon, tandis que, dessous, s'affrontent à dextre les armes de *Zélande* (coupé, en chef, d'or au lion issant de gueules ; en pointe, fascé-ondé d'argent et de gueules), et de *Franche-Comté* (d'azur semé de billettes d'or au lion d'or)[43]. Trois briquets et leur silex supportent les écus et répandent sur toute l'étoffe leurs gerbes d'étincelles. Charles n'avait rien changé à l'écu familial dont il avait hérité. Il portait[44] : écartelé aux 1e et 4e d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure componée d'argent et de gueules, qui est *Bourgogne moderne;* au 2e parti d'un bandé d'or et d'azur de 6 pièces à la bordure de gueules, qui est *Bourgogne ancien*, et de sable au lion d'or qui est *Brabant;* au 3e parti de Bourgogne ancien comme au quartier précédent, et d'argent au lion à la queue fourchue et passée en sautoir de gueules, couronné d'or, qui est *Limbourg;* sur le tout, d'or au lion de sable, qui est *Flandres*.

L'adjonction des armes de Zélande à celles de Franche-Comté (dont les derniers ducs étaient seigneurs) certifie à nos yeux que ce vêtement avait été expressément commandé non par le duc Philippe, mais bien par le duc Charles. Des trois chapes, celle-ci est la seule où figure trois fois le fameux briquet de la Toison d'Or, symbole constant dont le souverain et les chevaliers accompagnent leurs armes; et il ne viendrait à l'idée de personne de prétendre que cet insigne soit réservé au cérémonial; il ne quitte plus le titulaire sa vie durant.

Quand Philippe, lors de son mariage avec Isabeau de Portugal, mère de Charles le Téméraire, fonda, en 1430, l'Ordre fameux, il voulut insérer dans la Toison d'Or une image galante. Car le briquet est une image galante: le silex (*lapis ignifer*) et le briquet ou fusil sont les emblèmes du feu d'amour. Ce briquet qui prend parfois l'aspect d'un cœur est, – faut-il le rappeler ? – bien antérieur à Philippe le Bon, puisqu'il se retrouve souvent, et en Suisse même, au *Zürcher Wappenrolle* du XIVe siècle, chez les Grassower[45].

42) KERVYN, p. 101. – Le duché de Lothier comprenait la Basse-Lorraine.

43) Émile GEVAERT, *L'héraldique, son esprit, son langage et ses applications*, Bruxelles et Paris, s. d., p. 227, 278. – C'est à tort que M. Peissard (*loc. cit.*) a cru reconnaître dans les armes de Franche-Comté celles du Luxembourg. Ed. de Rodt (*loc. cit.*) les identifie à celles de Nassau, ce qui est plus correct, la maison de Nassau ayant mêmes armes que la Franche-Comté (communication de M. D.-L. Galbreath) qui portait en fait le titre de Comté de Bourgogne. — Cependant le lion franc-comtois est ici couronné d'or, anomalie dont nous proposons l'explication suivante : Charles paraît avoir voulu marquer par cette augmentation la priorité de la Franche-Comté sur le comté d'Auxerre, attribué au duché de Bourgogne dès 1456 par le traité d'Arras, et qui avait des armes identiques (cf. Jacques CHEVILLARD, *Armorial de Bourgogne et de Bresse*, Paris, 1726, fol. 1).

44) Cf. D.-L. GALBREATH et H. de VEVEY, *Manuel d'héraldique*, Lausanne, in-12, s. d., p. 159 et fig. VI. – Quoi qu'ait l'air d'en penser Max de Diesbach (*Fribourg artistique*, 1891, pl. X), l'écu ne se distingue donc pas du blasonnement donné par Olivier de La Marche: «Le duc Philippe le Bon porta écartelé de France, de Bourgogne, de Brabant contre Limbourg; pour France, d'azur semé de fleurs de lys d'or, la bordure componnée d'argent et de gueules; pour Bourgogne, six pièces en bandes d'or et d'azur, la bordure de gueules; pour Brabant, de sable au lion d'or; pour Limbourg, d'argent au lion de gueules, armé, langhé et couronné d'or, la queue fourchue et croisée en saultoir; de Flandres brochant sur le tout, d'or au lion de sable mouflé de gris» (*Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Olivier de la Marche, t. I, p. 165). – Voir le sceau de Charles le Téméraire conservé à Lucerne dans *Archives héraldiques suisses*, 1890, p. 381, et surtout L. et M. JÉQUIER, *Armorial Neuchâtelois*, 1938, t. I, p. 13, fig. 11.

45) Cf. GEVAERT, p. 60–61.

Les deux autres chapes, d'ailleurs, quoique plus petites, ne manquent pas de magnificence. Au lieu des grandes armes de Bourgogne, le chaperon de toutes deux est orné des armes du comté d'*Artois*, qui porte de France au lambel de gueules de trois pendants, chacun d'eux chargé de trois châteaux d'or (ou chastelé d'or)[46]. Enfin, soutenant deux plus petits écus, un briquet et sa pierre viennent enflammer tout le champ de velours. Ici s'arrête la similitude. La chape N° II présente en ses petits écussons les armes dites de *Bourgogne ancien; Bourgogne ancien* figure de même à dextre de la pièce N° III, mais à senestre apparaît une armoirie quelque peu inattendue, de gueules à la fasce d'argent, qui est *Autriche*[47].

Pourquoi l'Artois prédomine-t-il, et que vient donc faire ici l'Autriche ? Tout serait simple si, au lieu d'Artois, on prétendait, comme on l'a tenté, ne voir que les armes de France surmontées d'un lambel de cadet. On sait, en effet, que la deuxième maison de Bourgogne est issue d'une branche de la maison de France. En septembre 1363, et avec l'assentiment de l'empereur Charles IV, le roi Valois Jean le Bon (qui avait, du reste, pour mère une princesse bourguignonne de la première maison) instituait le duc de Touraine, son troisième fils, duc de Bourgogne. Ce frère du futur roi Charles V se nommait Philippe et la renommée l'appela Philippe le Hardi. Il aurait pu prendre le lambel si, par la grâce du roi son père, il n'était devenu le chef d'une maison souveraine, et n'avait brisé d'autre manière les fleurs de lis. Au reste, pourquoi discuter ? Les armes d'Artois ne se confondent avec celles d'aucun autre fils de France. Si Charles en parait ses gens de manière ostensible, c'est que le comté d'Artois était, après la Bourgogne, le fleuron le plus ancien de la couronne et le plus guetté par Louis XI[48].

Quant aux armes d'Autriche, M. Peissard a supposé à bon droit qu'elles devaient rappeler le landgraviat d'Alsace, cette terre acquise par Charles le Téméraire au traité de Saint-Omer (en plein Artois, justement) le 9 mai 1469, mais qui ne fut jamais soumise. Les cruautés de la soldatesque en Haute-Alsace, l'an 1474, devaient être une des causes déterminantes de la coalition groupée autour des Suisses et qui eut Grandson, Morat, Nancy pour ultimes étapes. Du coup, l'anomalie de voir paraître cet écu une fois, et une fois seulement, auprès de Bourgogne ancien, s'éclaire. Elle affiche ostensiblement la prétention que la terre d'Alsace revenait de droit au giron de Bourgogne. La symétrie décorative qui eût opposé sur les deux chapes, en pendant, les armes de Bourgogne et d'Alsace, eût octroyé, en revanche, au landgraviat un rang d'égalité inacceptable.

Au cas où nos inductions seraient exactes, il s'ensuivrait que les chapes étaient toutes neuves lorsque le duc assiégea Bubenberg; elles ne pouvaient être antérieures à 1469. Espérait-il en revêtir son clergé pour le *Te Deum* qui eût célébré sa victoire ? Sans qu'il y paraisse, la question entraîne à des conclusions considérables. Certes, à lui seul, l'emploi du velours noir ne suffirait pas à rendre inacceptable une telle destination. La cour de Bourgogne montrait une prédilection pour ce tissu somptueux, aux reflets profonds où se mouvaitent les émaux, aujourd'hui ternis, des écus[49].

[46]) Cf. Victor BOUTON, *Nouveau Traité du blason ou science des armoiries*, Paris, 1863, p. 295; D. L. GALBREATH, *Manuel du blason*, Lausanne, 1942, p. 223.

[47]) BOUTON, p. 119; JÉQUIER, t. I, p. 83; GALBREATH, p. 193, 238, 259. – M. Peissard est le premier à avoir identifié cette armoirie de la chape N° III (6725). – Ed. de Rodt y voyait à tort celle de Lorraine.

[48]) Cf. A. COVILLE, *Les premiers Valois* (dans Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, t. IV/I, p. 167); Ch. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI* (*ibid.*, t. IV/II, p. 369, 377).

[49]) Il convient d'observer que la couleur noire prédomine à l'inventaire du butin de Grandson. Le premier objet apporté au contrôle fut une robe de velours noir fourrée («Des ersten hatt geben Hensli Furer der Schnider 1 swartzen wullen rock mit romann gefütert», et l'on trouve plus loin deux cottes d'armes («huckes»), «l'una roge, l'aultra noyre garniez de fil d'or», puis «una roba de volu noyr, 1 gipon de satin noir», une «roba noyre», einen «langen swartzen rock», etc.) Enfin, « Amey Girard dedit en butin 1 grand roba de noir, de laquelle les mangez (= manches) sont forreez de vollu» (TECHTERMANN, *A.S.H.F.*, t. V, p. 291, 293, 297, 304, 309, 317). – Quant à la liturgie, elle prescrirait aujourd'hui le blanc, mais le noir, réservé aux offices mortuaires et du Vendredi-Saint, était utilisé naguère partout où le violet paraîtrait de rigueur.

Les Fribourgeois ne se firent pas faute d'utiliser ces dépouilles pour des offices d'actions de grâces [50]; quel inconvénient à supposer que les Bourguignons s'en fussent parés, si le succès les eût favorisés ? Toutefois, mieux vaudrait avoir une explication sur la fin première des pluviaux, que de débattre à ce propos.

IV. CONCLUSIONS

Cette explication que nous attendons encore, les ornements sacerdotaux de la Toison d'Or, au Kunsthistorisches Museum de Vienne, sont de nature à y conduire, car on en sait exactement l'origine. Composés de trois chapes et d'un antependium, ils sont décrits dans un inventaire de la Toison, dressé en 1477 [51]. C'est dire que Charles le Téméraire ne les avait point emportés dans ses campagnes. Or, nous ne manquons pas d'être surpris de n'y apercevoir point les fameux insignes: fusils, pierres et étincelles. A plus forte raison sommes-nous mis en éveil par la présence de ces emblèmes sur les pluviaux de Fribourg. Ils dénotent une intention évidente, marquée, mais laquelle ?

Les règles de la Toison d'Or, écrit un savant pour qui la chevalerie n'a guère de secrets, ces règles sont «conçues dans un esprit ecclésiastique; elles accordent une place importante à la messe et aux obsèques» [52]. Le rituel prescrivait en effet à chaque chevalier de faire dire quinze messes pour le repos de l'âme de chaque confrère défunt. Quittant leurs «robes vermeilles», Philippe le Bon et les chevaliers, lors d'un chapitre célèbre, vont les poser, puis mettent de «noirs habits, manteaux et chaperons longs de deuil», afin d'entendre à l'église «les vigiles des trépassés» [53].

Nos chapes ne seraient-elles donc pas, en définitive, les chapes funèbres de la Toison ? La conception décorative s'y accorderait pleinement. Aux funérailles de Jean Sans Peur, l'escorte de Philippe le Bon déploie un luxe prodigieux de fanons noirs et d'étendards brodés ou peints d'armoiries [54]. L'idéal chevaleresque qui obligeait les titulaires de l'Ordre à s'exposer au premier rang dans la bataille, rendait la mort des héros prévisible; il y en eut à Morat une tragique hécatombe. Ne convenait-il pas d'emporter à la guerre ce qu'il fallait pour leur rendre dignement les derniers honneurs ?

Malgré l'absence d'informations précises, cette hypothèse est la plus vraisemblable, en sorte que le butin exposé à Gruyère est mieux encore que les ornements du clergé ducal, mais une chapelle de deuil de la Toison d'Or.

50) L'on est d'ailleurs mal informé des premières commémorations fribourgeoises. Les préparatifs faits à Saint-Nicolas pour la Noël 1476, décrits ci-dessus, sont, à tout prendre, nos premiers renseignements documentaires. M. Gaston Castella (*Histoire du Canton de Fribourg*, 1922, p. 126) dit simplement: les Fribourgeois «célébrèrent la glorieuse journée par la sonnerie des cloches et par une procession d'actions de grâces». La plus ancienne allusion de nous connue à la victoire de Morat dans les comptes de Saint-Nicolas, se trouve à l'année 1483, où le recteur débourse 10 sols donnés aux cinq hommes qui sonnèrent «la vellie et le jour des xj m. Martere» (BLAVIGNAC, p. 130). Les cloches de Romont, transportées à Fribourg, s'ébranlèrent au clocher de Saint-Nicolas, à la Pentecôte 1477, pour la première fois (*ibid.*, p. 118), et non pas, comme on l'a cru, à la Noël 1476 (RAEMY de BERTIGNY, p. 426, n. 1). – L'information d'Ochsenbein (*Urkunden*, p. 647), relative à Pierre Martin qui sonne les cloches du nouveau clocher la veille et le jour des dix mille martyrs, est sujette à caution, et paraît postérieure. – Berne et Fribourg semblent avoir d'emblée honoré l'anniversaire, bien que des données précises ne nous soient pas connues. Cf. F. FIALA, *Der Zehntausend-Rittertag als Schlachtfeiertag*, dans *Indicateur d'histoire suisse*, 1876, p. 201–207.

51) L. PLANISCIG und E. KRIS, *loc. cit.* – Sur ces ornements, voir encore Th. BOSSERT, *Geschichte des Kunstgewerbes*, t. V, p. 457; G. LEHNERT, *Illustrierte Geschichte des Kunstgewerbes*, t. I, p. 418.

52) J. HUIZINGA, *Le déclin du moyen âge*, traduit par J. Bastin, préface de Gabriel Hanotaux, Paris (Payot), 1932, p. 101–102.

53) KERVYN, p. 35.

54) HUIZINGA, p. 60.

On n'aura garde d'ailleurs d'omettre l'office anniversaire du fondateur et souverain le duc Philippe qui se célébrait en ce mois de juin où Charles assiégeait Bubenberg[55]. Si l'aumônier de Son Altesse chanta le Requiem dans la chapelle du camp[56], on peut être sûr qu'il revêtit le pluvial noir dont les armes évoquent l'orgueil magnifique du grand duc d'Occident.

La Suisse ne possède ni palais royaux, ni trésor de la couronne. Ses fastes n'ont pas laissé les souvenirs prestigieux des vieilles dynasties. Elle se doit de prendre d'autant plus conscience des joyaux qu'elle possède. Pendant trois siècles et plus, le clergé fribourgeois porta en trophée des manteaux dont on ne connaissait plus l'histoire. En dépit des erreurs que nous aurions pu commettre, nous savons aujourd'hui qu'ils forment une parure unique en l'espèce et digne d'exciter l'envie des premiers musées d'Europe.

Appendices

I

LES RÉPARATIONS DE 1904–1905

La réparation des pluviaux avait été préconisée et demandée déjà par M. Max de Techtermann, conservateur du musée historique de Fribourg, dans ses rapports de 1899 et de 1900. Le 6 septembre 1901, la «Direction de l'Instruction publique» soumettait au Conseil d'Etat «un projet de lettre à adresser au Département fédéral de l'Intérieur en vue de solliciter la participation financière de la Confédération aux mesures urgentes qui sont à prendre pour la conservation, au Musée artistique, des chapes provenant de la chapelle de Charles le Téméraire, conquises par les ancêtres dans les guerres de Bourgogne, et de plusieurs drapeaux, en particulier deux bannières du XVe siècle, qui se trouvent dans un état déplorable, comme cela résulte du rapport du conservateur du Musée. – En même temps, il sera exprimé au Département le désir qu'il mette à la disposition du Musée, pour cela, les experts qu'il a l'habitude de consulter, soit les organes du Musée national. – Adoption du projet de lettre.» (AEF. Protocole du Conseil d'Etat, 1901, p. 537–538.) La minute adressé au Département fédéral de l'Intérieur, en date du 6 septembre, porte la cote AEF. Registre de la correspondance intérieure du Conseil d'Etat, 1899–1902, p. 557, N° 164. – Communication de M. Georges Corpataux, archiviste d'Etat.

Le 22 juillet 1904, M. de Techtermann adressa à la Direction de l'Instruction publique un nouveau rapport (déposé aux Archives d'Etat) qui donna lieu, en date du 9 août 1904, à l'arrêté du Conseil d'Etat que nous avons cité dans l'étude qui précède. Nous en transcrivons les passages suivants, particulièrement utiles à l'examen archéologique des pluviaux:

«Depuis plusieurs années, la question de la conservation et de la restauration des trois chapes de Bourgogne, et des drapeaux et bannières historiques déposés au Musée est à l'ordre du jour. Le

55) Philippe le Bon étant mort le 15 juin 1467, le comte de Charolais qui devenait le duc Charles, fit à son père des funérailles d'une splendeur sans pareille. Cf. M. de BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, Paris, 5e édition, t. VIII (1837), p. 287–289.

56) On sait combien d'encre a coulé à propos de l'emplacement du pavillon ducal, construit en bois et donné à René de Lorraine. Cf. Dr. BERCHTOLD, *Histoire du canton de Fribourg*, t. I, 1842, p. 394; Baron Fréd. de GINGINS LA SARRA, *Episodes des guerres de Bourgogne* (*Mémoires et documents de la Suisse romande*, t. VIII, 1849, p. 289 n. 1); OCHSENBEIN, *Urkunden*, p. 464, 657; *Die Murtenschlacht*, p. 122, 177; BÜCHI, *Peter von Molsheim*, p. 198. – Une estampe de l'époque, signée W. A., représente la tente de campagne de Charles, qui ne peut être celle de Morat (KERVYN, p. 38). – Voir encore Jakob STAMMLER, *Der sogenannte Feldaltar Karls des Kühnen*, Bern, 1888, extrait de *Berner Taschenbuch* 1888.

Conseil d'Etat s'est adressé, à ce sujet, à la Direction du Musée national...» Des demandes de subside ayant retardé le projet une nouvelle démarche aboutit: « M. Zemp, vice-directeur du Musée national, fut délégué sur les lieux. Il prit part à la délibération de la commission du Musée, du 29 février 1904, à laquelle assistèrent les directeurs des Travaux publics et de l'Instruction publique. L'urgence d'une restauration fut reconnue à l'unanimité et Mme Barbara Meili, à Zurich, fut désignée pour la réparation des chapes», laquelle arriva, avec M. Zemp, à Fribourg, le 10 juin. «Sur les conseils de Mme Meili, les trois chapes, après avoir été cousues dans de grands draps, furent transportées dans le lit de la Sarine, à la Maigrauge, où elles subirent en plein courant un lavage d'une heure environ. Elles furent séchées ensuite sur les galets des bords de la rivière et étendues sur des cordages disposés dans le vestibule du Musée. Après plusieurs jours, au moyen d'une baguette de baleine et d'une brosse de velours» (M. de Techtermann dit plus justement dans son rapport: «d'une petite brosse à velours, des plus molles»), «les chapes furent débarrassées du sable de la rivière qui s'était introduit dans les tissus. Cette première opération avait pour but d'enlever la poussière qui avait pénétré dans le tissu, de détruire les germes d'insectes qui pouvaient s'y trouver et de rendre la souplesse et la vie, en quelque sorte, à la trame desséchée. Le résultat a été très bon et l'on constate une amélioration sensible des couleurs et des ors. – Il convient de procéder à la seconde partie du travail, qui consiste à recoudre les parties déchirées, à rapprocher les broderies effilochées, à consolider les tissus. Ce travail serait exécuté à Fribourg, par les soins des deux filles de Mme Meili et sous le contrôle de leur mère, qui viendrait, de temps en temps, procéder à une inspection. Il durerait un mois». Suivent des précisions sur la rétribution financière et sur la méthode archéologique qui fut ainsi consignée: «La commission du Musée a délibéré sur ces conditions et a fait, avant tout, observer qu'il faut éviter de rétablir des parties qui auraient existé, mais seraient disparues actuellement. Il ne s'agit que de consolider et de conserver ce qui existe d'ancien, et on doit s'abstenir de tout ouvrage moderne. – Les chapes restaurées seront conservées dans les vitrines actuelles. Elles seront suspendues au plafond et complètement étendues, de manière à éviter les plis et à permettre la circulation de l'air tout autour...» (AEF., Protocole du Conseil d'Etat, 1904, p. 647, N° 1385).

Une lettre de M. Max de Techtermann adressée au Conseiller d'Etat, Directeur de l'Instruction publique, en 17 février 1905 (AEF., N° 1185 E, Musée archéologique et artistique) nous donne enfin les précisions suivantes: «J'ai l'honneur de venir vous aviser de l'achèvement des travaux de restauration des trois chapes de Bourgogne de notre Musée. Mmes Meili, qui avaient commencé ce travail le 9 janvier dernier (1905), sont reparties le 11 février. Les dites chapes sont actuellement replacées dans leur vitrine.

La note fournie par Mme Meili se monte à	fr. 675.40
Celle de l'Hôtel Suisse (qui est à notre charge) suivant prix convenu d'avance à	fr. 388.75
Soit, au total	fr. 1064.15 »

II

PRÉCISIONS ARCHÉOLOGIQUES

EXAMEN COMPARATIF

Les trois chapes ou pluviaux ont été expédiés de Fribourg au château de Gruyère le 13 octobre 1939. La réfection de la Salle dite des Banquets ayant amené la Commission administrative à loger

les chapes dans ce local, la construction de la vitrine et des mannequins s'est aussitôt entreprise. L'installation s'opérait le 15 juillet 1941 (inauguration, le 7 octobre, par le Conseil d'Etat).

Le tissu des chapes est de velours noir rasé, cousu en trois largeurs, dont l'état original subsiste par place, notamment dans les champs d'angle, et aux parties inférieures. L'usure est particulièrement marquée aux épaules. Une soie noire, qui tourne maintenant au rose-mauve, sert de soutien (travail Meili en 1904). Cette soie trop mince est désormais fusée. Les chapes ont été doublées d'une forte toile écrue, et chacune d'elles pourvue de gances cousues sur chaque diamètre, permettant une suspension plane (travail 1904).

Du rapport de M. Max de Techtermann et de l'arrêté du 9 août 1904, on peut conclure que l'on s'est abstenu de toute réfection moderne. M. Zemp, le 22 juillet, avait mis en garde contre la tendance à «trop restaurer». Des ordres ont donc été donnés pour que l'on se borne à «consolider» les parties anciennes. Une preuve que ces ordres ont été suivis se marque dans le fait que le galon du pluvial N° II qui manquait déjà sur la planche d'Ed. von Rodt, en 1889, n'a pas été remplacé.

Un fait inexpliqué est la disparition des boucles et des brides décorées, telles que les a dessinées de Rodt. Le *Fahnenbuch*, sur ce point, n'est d'aucun secours et ne nous indique pas ce qu'il y avait en 1648, Crolot ayant représenté les pièces dans une position où ces détails ne se peuvent apercevoir. Rodt les aurait-il inventés ? Voilà qui surprendrait et pourtant... Au lieu de deux brides par chape, nous n'en avons qu'une qui, traversant la poitrine se croche sur le rebord opposé. Celle de la chape N° I est d'un velours qui semble moderne; elle est sans aucune décoration. L'on doit en dire autant de la chape N° II. En revanche, au pluvial N° III, la bride est parée d'un galon d'or, et ce galon d'or est parfaitement indiqué par Rodt. Cette bride est bien celle qu'il a vue, mais nous croyons que son croquis, imparfait, l'aura conduit à une mise au net erronée où il aurait marqué une double bride qui n'existait pas. Quoi qu'il en soit, il manque des crochets, il manque les broderies portant les lions et l'écu de Bourgogne sur la bride du pluvial N° I.

Nous nous sommes demandé, d'autre part, si, avant le bain, tel fragment de velours rouge et noir n'avait pas été décousu pour être replacé ensuite. Il ne le paraît pas puisque le conservateur, M. de Techtermann, affirmait que l'opération fut favorable aux ors et aux «couleurs».

Les briquets, silex, flammèches, appellent aussi des observations. Les briquets ou fusils sont tous brochés d'or, et les silex ou pierres à feu représentés avec une fantaisie chaque fois renouvelée. Découpés dans des feuilles de carton cousu, les-uns sont aujourd'hui fortement dégarnis, tandis que les autres sont encore revêtus d'un satin jaunâtre. Quant aux flammèches d'or, il en est de trois sortes. Les unes sont ternies, cassées, effilochées: ce sont évidemment les plus anciennes. D'autres qui les côtoient sont en état parfait: seraient-ce celles de Me Hassler ? Enfin sur le pluvial N° II, un grand empiècement aux épaules est de même velours que les brides actuelles. On y a reporté quelques flammèches plus anciennes, mais en nombre insuffisant. De plus, ces flammèches sont gauchement placées et généralement coupées du filament terminal en serpentin. Ce travail ne peut être moderne, le velours étant fort élimé; Rodt y a vu l'ouvrage de Me Hassler. Nous sommes prêt à lui donner raison, mais il faut admettre que le tissu des brides est de même époque, en sorte que les dessins dont il les orne et les boucles seraient une fioriture. D'autre part comment expliquer l'infériorité des flammèches sur ces fragments, au cas où les flammèches intactes seraient son œuvre ? Faudrait-il imaginer une restauration inconnue du XVIIe ou XVIIIe siècle ?

DESCRIPTION MÉTHODIQUE

Pluvial N° I

Cote de l'inventaire du Musée d'Art et d'Histoire du canton de Fribourg: N° 6726.

Dimensions. Diamètre: 3 m.; hauteur: 1,45 m.

Etat général. Une seule bride de velours noir non galonnée (contrairement au dessin d'Ed. von Rodt qui représente deux brides galonnées et brodées; chacune d'elles portent les armes de Bourgogne ancien avec un lion pour support). Usure particulièrement marquée aux épaules; soie de soutien fusée (restauration de 1905). Un galon d'or ancien, large de 5 cm, borde le pluvial sur lequel broche le grand écu ducal de Bourgogne soutenu des écus de Zélande et de Franche-Comté. Enfin trois briquets, trois silex d'où jaillissent les flammèches.

Description matérielle des écus.

1° *Grand écu ducal de Bourgogne.* Hauteur: 0,65 m (sous le galon du col); largeur: 0,61 m.

a) Bourgogne moderne. L'azur du champ est entièrement noirci; l'on perçoit la couleur sur les cordonnets de bordure et en quelques interstices; des fils d'or sinuent entre les fleurs de lis en brocart d'or (brodées dans le sens des éléments décoratifs). Le componné de la bordure alterne en rectangles de velours cramoisi (restauration de 1584 ?) et de fils d'or.

b) Bourgogne ancien. Le brocart d'or du bandé est bien conservé. Le gueules est de satin noirci, tirant sur le roux.

c) Brabant. Lion de brocart d'or, lampassé de gueules; rehauts de velours rouge. Le fond de satin noir, fortement reprisé, a des reflets roux.

d) Limbourg. Lion de gueules en velours (fort bel état). Le champ est formé d'une toile d'argent dont il ne reste que quelques fils.

e) Flandres. Brocard or et sable (toile d'or conservée; lion détérioré). Ecu posé en cœur. Hauteur: 0,095 m; largeur: 0,09 m.

2° *Ecu de Zélande,* à dextre. Hauteur: 0,39 m; largeur: 0,35 m. En chef: brocart usé; velours rouge du lion issant encore apparent. En pointe: les fasces ondées (toile d'argent) paraissent remontées sur un velours qui fut noir (et non de gueules) et dont l'état de conservation décèle le travail de 1584.

3° *Ecu de Franche-Comté,* à senestre. Hauteur: 0,385 m; largeur: 0,34 m. Lion de brocart en fils de soie fauve surchargés de fils d'or. Billettes de fils d'or surchargés de fils d'or en losanges. L'azur du champ a beaucoup souffert: satin bleu entièrement noirci et fortement reprisé.

Pluvial N° II

Cote de l'inventaire: N° 6724.

Dimensions. Diamètre: 2,90 m. Hauteur: 1,435 m.

Etat général. Velours ancien assez bien conservé aux deux ailes. Un grand empiècement de velours noir aux épaules bordant, à senestre, l'écu de Bourgogne ancien dans toute sa longueur et son pendant, à la partie supérieure (restauration de 1584 ?). Flammèches remontées assez maladroitement. Une seule bride de velours noir sans galon (relativement récente). Le galon de pourtour du pluvial a disparu.

Description matérielle des écus.

1° *Ecu d'Artois.* Hauteur: 0,36 m; largeur: 0,38 m. Le champ de velours est entièrement noirci; il paraîtrait de satin si le tissu semblable de son pendant (pluvial N° III, 1°) ne montrait encore quelques touffes bleues; les châteaux du lambel sont brodés en fil d'or sur velours cramoisi. Les fleurs de lis sont d'une autre facture que celles de Bourgogne moderne: le brocart d'or y est tissé en damier.

2° *Ecus de Bourgogne ancien.* a) Dextre. Hauteur: 0,383 m; largeur: 0,335. b) Senestre. Hauteur: 0,38 m; largeur: 0,35 m. Brocart d'or et satin primitivement rouge (?) devenu noir. Bordure de velours cramoisi en bon état.

Pluvial N° III

Cote de l'inventaire: N° 6725.

Dimensions. Diamètre: 2,90 m. Hauteur: 1,455 m.

Etat général. Pas de morceaux neufs. Une seule bride de velours noir (1584 ?), bordée de galon d'or. Pourtour du pluvial galonné d'or.

Description matérielle des écus.

1° *Ecu d'Artois.* Hauteur: 0,35 m; largeur: 0,373 m. Mêmes remarques que ci-dessus (pluvial N° II, écu d'Artois).

2° *Ecu d'Autriche,* à dextre. Hauteur: 0,365 m; largeur: 0,345 m. Velours cramoisi passé, mais fort bien conservé (restauration de 1584).

3° *Ecu de Bourgogne ancien,* à senestre. Hauteur: 0,36 m; largeur: 0,35 m. Même état qu'au pluvial N° II.

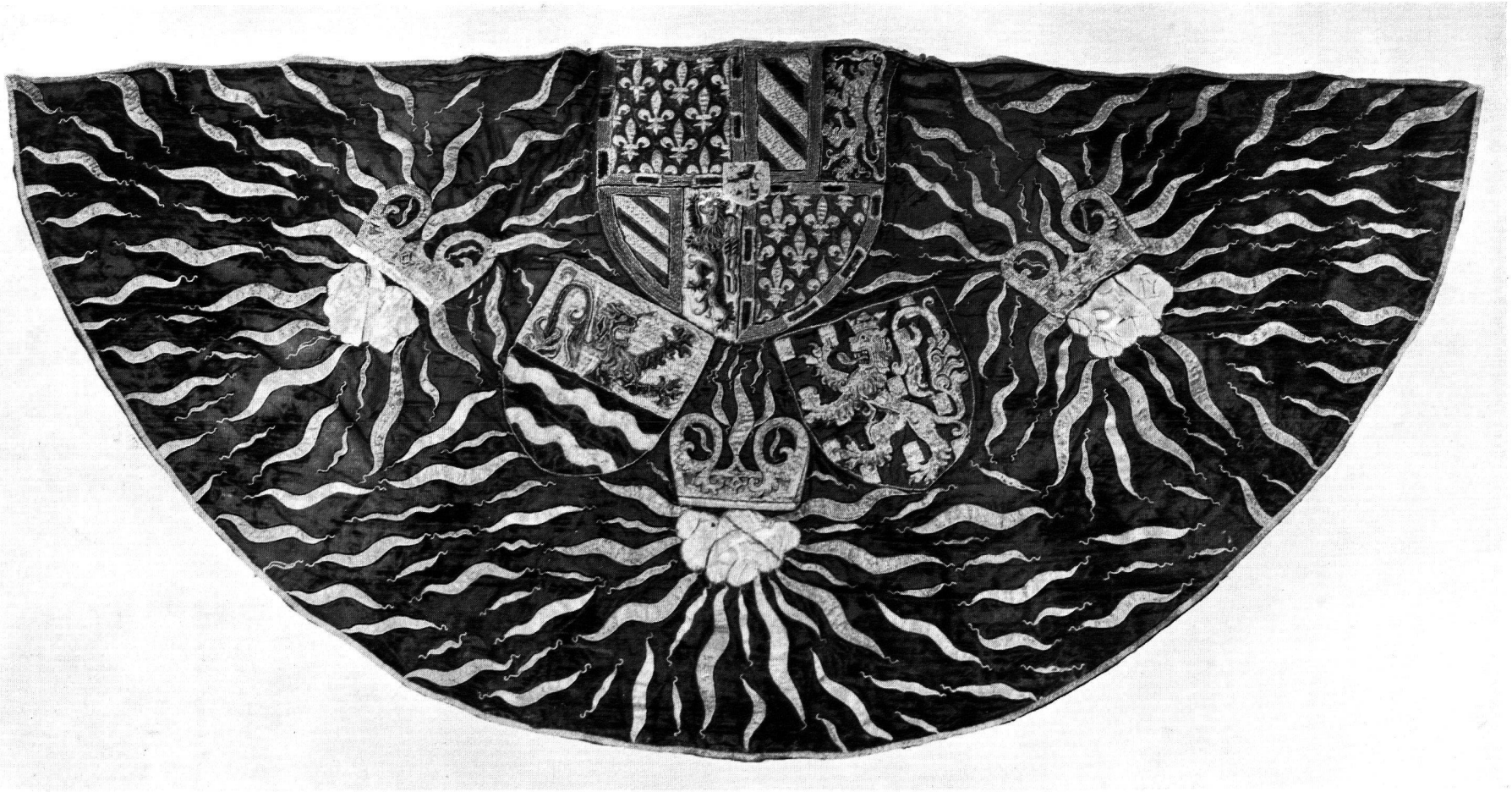

Fig. 1. CHAPE (N° I) AUX ARMES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. CHATEAU DE GRUYÈRE

Grand écu ducal de Bourgogne; de gauche à droite, écus de Zélande et de Franche-Comté

Phot. Musée National Suisse

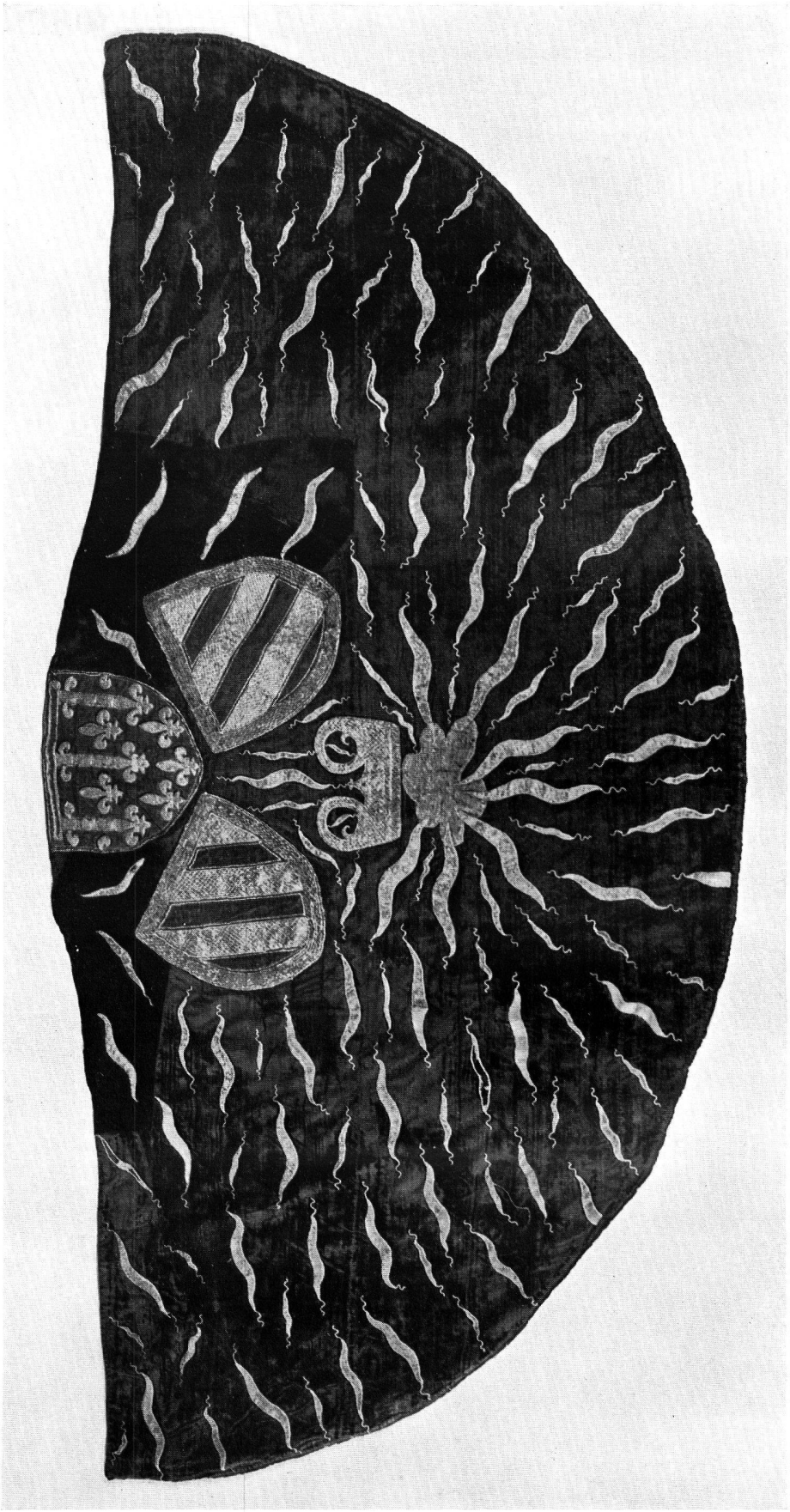

Phot. Musée National Suisse

Fig. 2. CHAPE (N° II) AUX ARMES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE
Ecu d'Artois et écus de Bourgogne ancien

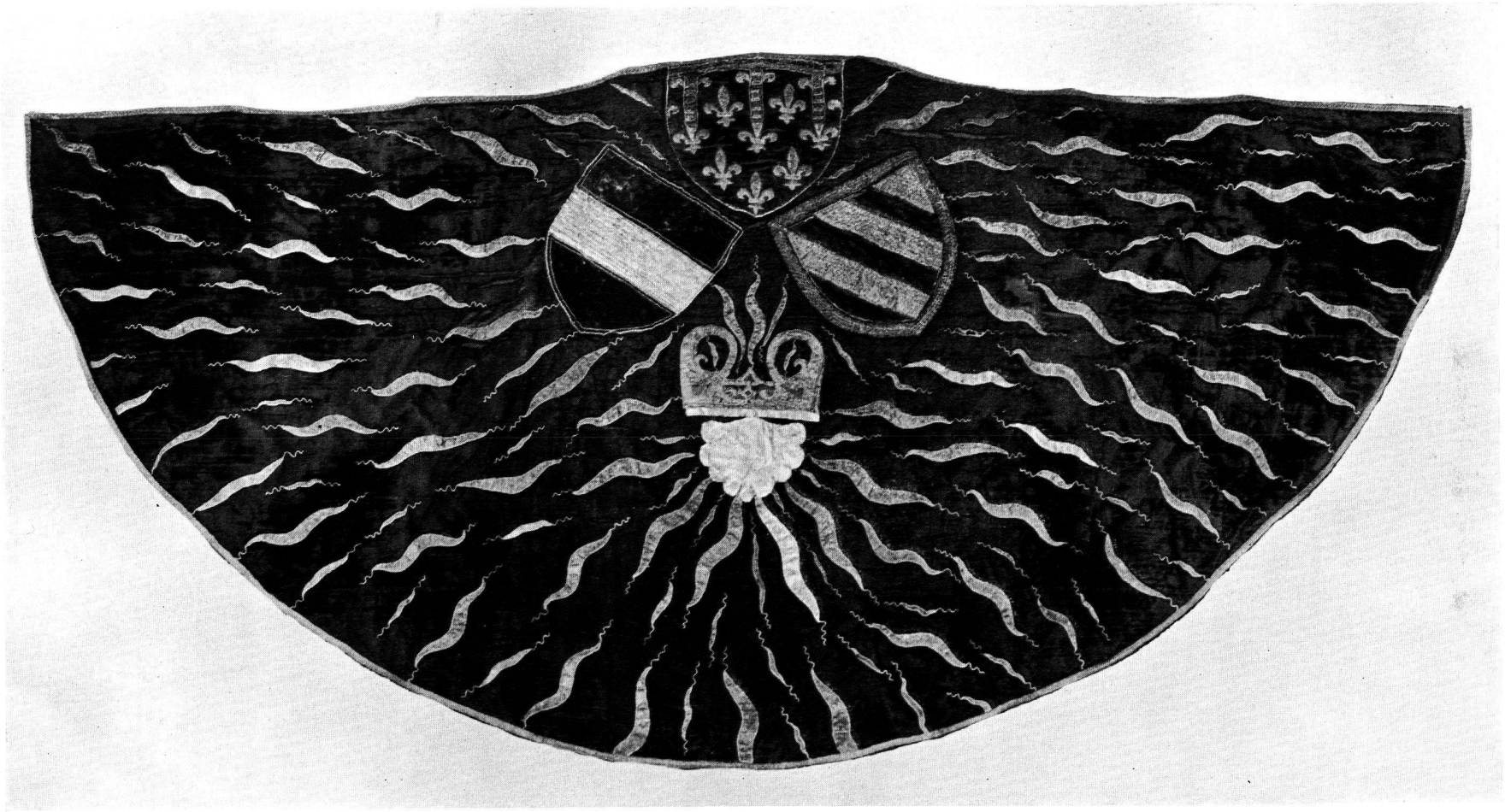

Fig. 3. CHAPE (N° III) AUX ARMES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE
Ecus d'Artois, d'Autriche et de Bourgogne ancien

Phot. Musée National Suisse

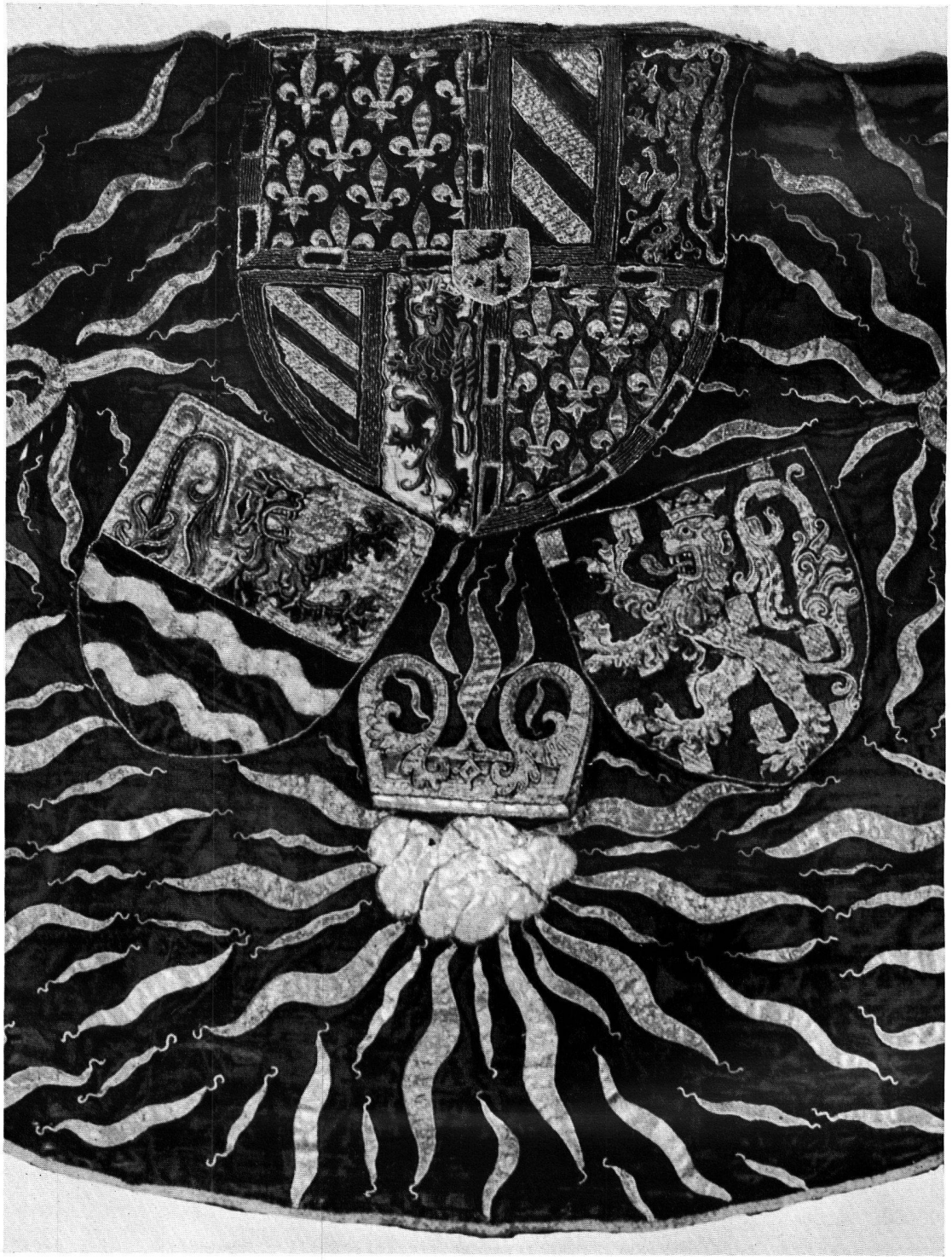

Phot. Musée National Suisse

Fig. 4. CHAPE AUX ARMES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE (DÉTAIL DU N° I)
Grand écu ducal de Bourgogne, écus de Zélande et de Franche-Comté

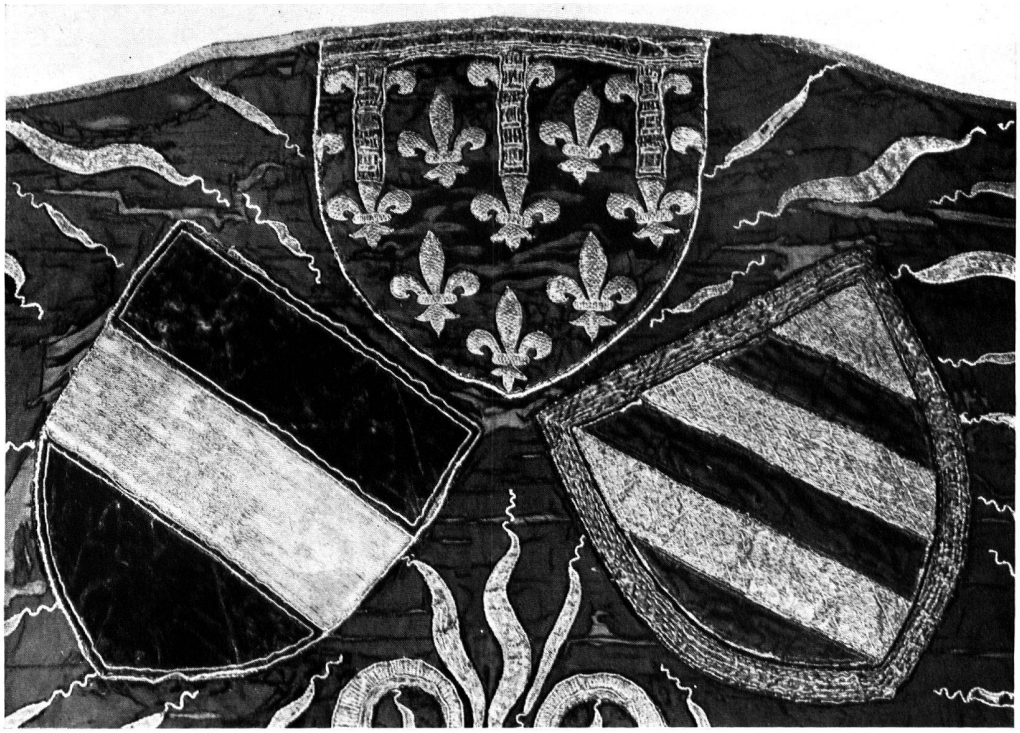

Phot. Musée National Suisse

CHAPES AUX ARMES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

Fig. 5 (en haut). Ecus d'Artois et de Bourgogne ancien (N° II)

Fig. 6. Ecus d'Artois, d'Autriche et de Bourgogne ancien (N° III)

Phot. Musée National Suisse

CHAPE AUX ARMES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE (DÉTAILS DU N° I)

Fig. 7. Le fusil de la Toison d'or frappant le silex. Fig. 8. Ecu de Franche-Comté